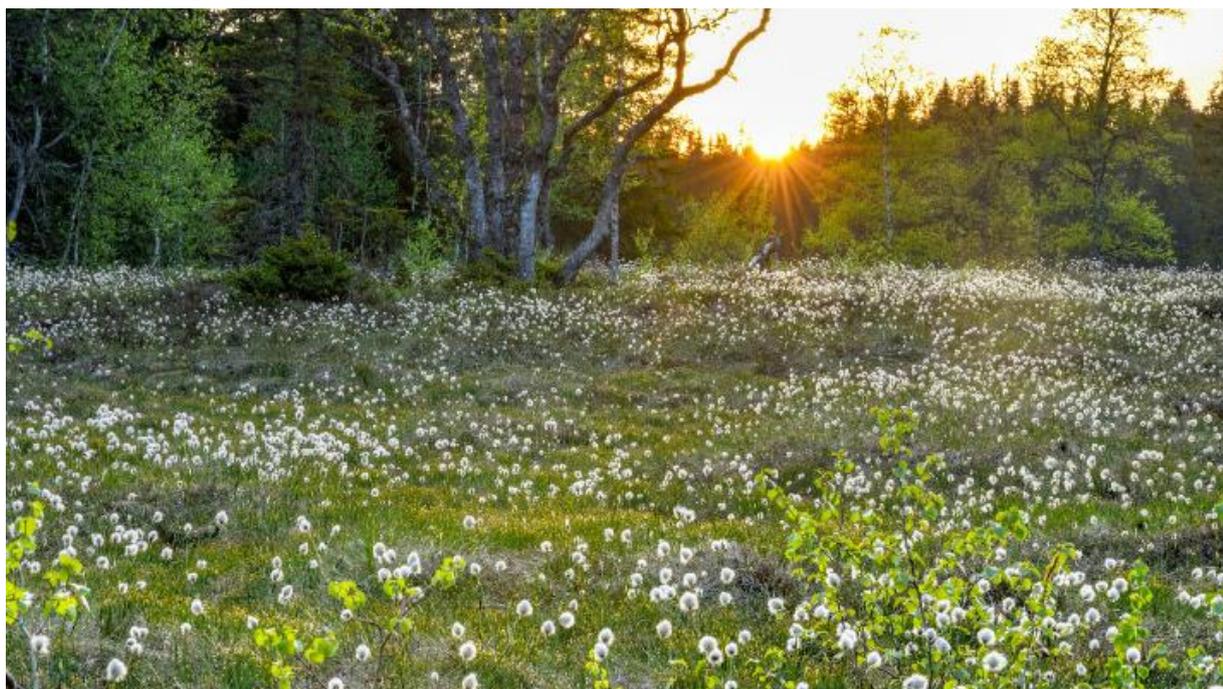


A la Une

Natura 2000 : un outil de préservation de la biodiversité



Tourbière ©PNRHJ/J.Calvo

En Franche-Comté, le réseau Natura 2000 représente environ 15 % du territoire régional. Au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura, les 21 sites Natura 2000 couvrent près de 40 % de la superficie totale... Mais en fait, qu'est ce que Natura 2000 ?

Les fondements de Natura 2000

Natura 2000 est un projet de création d'un réseau de sites écologiques à l'échelle européenne. Porté par les 27 pays de l'Union Européenne, l'objectif est de préserver la biodiversité. Pour cela, la démarche repose sur deux Directives : la Directive Habitats Faune Flore (1992) et la Directive Oiseaux (1979- modifiée en 2009). Le réseau Natura 2000 est donc un maillage de sites où s'applique une de ces directives ou les deux.

Ainsi, **le but de Natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore d'intérêt communautaire par le maintien, voire la restauration des milieux et des espèces dans un bon de conservation. Ceci en tenant compte des exigences sociales, économiques et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.**

Concrètement ce programme considère que les activités socio-économiques passées ou actuelles des sites participent à la constitution de leur richesse biologique. Il ne s'agit donc pas pour Natura 2000, de mettre la nature « sous cloche ». Grâce à des aides ciblées le

programme vise à maintenir ou favoriser des pratiques d'utilisation et de valorisation de ces espaces d'intérêt biologique.

Natura 2000 décliné en France

Qui dit Directive dit obligation de résultats avec liberté de moyens. En France, la mise en œuvre de Natura 2000 est fondée sur :

- **La concertation** via des Comités de pilotage
- **L'adhésion volontaire aux outils de contractualisation** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ([MAEC](#)) pour les surfaces déclarées agricoles, les contrats Natura 2000 pour les milieux forestiers/humides/pelouses et les Chartes Natura 2000.
- **La prévention via les évaluations des incidences** Natura 2000, pour éviter les dommages significatifs aux habitats et aux espèces.

Natura 2000 sur le Parc

Le Parc naturel régional du Haut-Jura anime l'ensemble des 21 sites de son territoire. Pour assurer cette mission, il collabore avec ses partenaires habituels que sont les associations environnementales locales (LPO, Amis de la Réserve du Lac de Remoray, Conservatoire d'Espaces Naturels...).

Le Parc propose aux propriétaires ou ayants-droit (par exemple : agriculteurs) la mise en place de Contrats ou Charte Natura 2000. Ils permettent de mettre en valeurs ou de financer des actions en faveur des milieux et des espèces d'intérêt communautaire. Les signataires prennent alors des engagements soit de bonnes pratiques de gestion soit de réalisation d'opération de restauration du milieu (exemples : plantation de haies, non exploitation d'une surface forestière...). Ce dernier point étant plus engageant économiquement il est éligible à des indemnités financières.

Certains projets ou activités peuvent être préjudiciables à la préservation des habitats naturels et des espèces (constructions nouvelles, travaux d'aménagement, manifestations sportives d'envergure...). Ils sont alors soumis à une analyse appelée Evaluation des Incidences (EIN). En tant qu'animateur de Natura 2000, le Parc accompagne ces porteurs de projet dans leur EIN en leur donnant les éléments nécessaires à leur réflexion et à la constitution de leur dossier via un "porter à connaissance".





Vieille arbre protégé par contrat Natura 2000 © PNRHJ

Un exemple de Contrat Natura 2000 : Développement du bois sénescent

Ce contrat d'une durée de 30 ans (renouvelable) permet la conservation d'arbres dont la taille et/ou les caractéristiques biologiques permettent le développement de la biodiversité en forêt. Il s'agit notamment des arbres présentant des cavités, des fissures, des branches mortes, ou des caractéristiques particulières telles que des branches basses, un port étalé, un gros diamètre... En effet ces arbres prodiguent habitat et ressources alimentaires à de nombreuses espèces (insectes, oiseaux...).

Sous condition de respect du contrat, le propriétaire de la parcelle bénéficie d'une contrepartie financière qui vient dédommager son manque à gagner lié à la non exploitation de cette zone.

Un outil précieux pour répondre aux enjeux de préservation actuels et futurs

La richesse de ce réseau Natura 2000 et de son animation seront sans aucun doute évoqués dans le cadre de l'écriture de la nouvelle Charte du Parc qui s'engage début 2024. En effet, le Haut-Jura fait et fera face aux enjeux de préservation de la biodiversité au niveau national et européen. Il est donc primordial de les intégrer dans la feuille de route du Parc pour les 15 prochaines années.

En savoir plus sur les sites naturels protégés



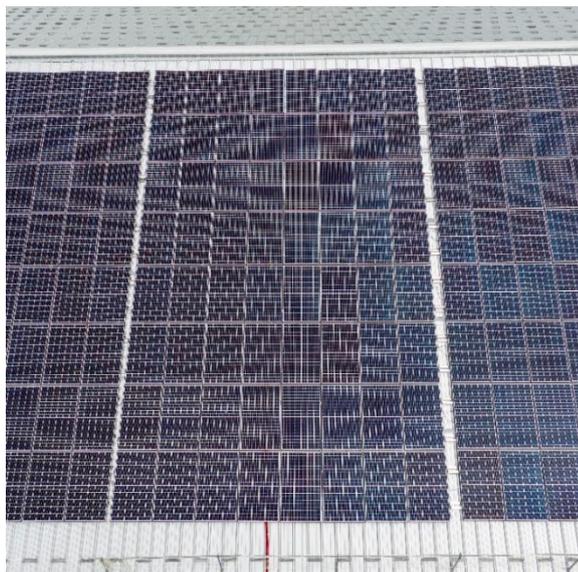
© PNRHJ/Instapad

Un exemple d'Évaluations des Incidences (EIN) : les manifestations sportives

Une manifestation sportive réunissant un certain nombre de participants peut engendrer des perturbations sur le milieu naturel (dérangement de la faune, piétinement de flore...).

L'organisateur de ce type d'évènement doit réaliser un dossier d'EIN à déposer auprès des services de l'État. C'est ensuite l'État qui décidera ou non si l'activité est autorisée, au regard des précautions prises pour ne pas porter atteinte aux habitats et aux espèces. Le Parc ne peut en aucun cas rédiger l'EIN mais il peut aider l'organisateur dans cette démarche en lui portant à connaissance les enjeux de conservation des sites concernés.

Le Parc en actions



Panneaux solaire sur le toit du gymnase de Morbier ©PNRHJ/S.Godin

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Des enjeux multiples

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables propose **aux communes d'identifier des zones où elles souhaitent le développement de projets d'énergie renouvelable.**

Les projets implantés dans ces zones bénéficieront notamment de délais de procédure réduits et d'avantages dans les procédures d'appels d'offres.

Cependant si cette loi peut être une opportunité pour réduire l'empreinte carbone du territoire, il faut pouvoir en parallèle préserver les patrimoines naturels, les paysages remarquables et le foncier agricole tout en étant vigilant aux conséquences potentielles sur les habitants et leur cadre de vie.

La loi prévoit que l'identification des zones d'accélération soit réalisée "en concertation avec le Syndicat mixte gestionnaire du Parc naturel régional" lorsque les communes concernées sont intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre d'un Parc.



Coq Grand Tétrás ©PNRHJ / J.Arbez

Conservation du Grand Tétrás

Bilan du Plan National d'Actions sur le massif du Jura

Le Parc a animé récemment le dernier Comité Technique de la déclinaison locale « Jura » de la Stratégie nationale de conservation du Grand tétras. Ce plan d'actions validé en 2018 et animé jusqu'en 2022 a permis la réalisation de nombreuses actions.

Les différents volets d'actions ont concernés : connaissance de l'espèce, gestion de son habitat, protection des milieux sensibles et sensibilisation des publics concernés.

Un bilan en demi-teinte avec une satisfaction concernant la mise en place des actions sur ces cinq années mais qui ne permet toujours pas d'inverser la courbe de régression de la population jurassienne. En 10 ans la population a décliné d'environ 19% dans la montagne jurassienne. En 2020 on ne comptait plus que 278 oiseaux.

Les prochaines échéances seront déterminantes, que ce soit à l'échelle nationale avec la rédaction de la nouvelle Stratégie nationale, ou au niveau local

Ainsi dans son rôle d'accompagnement le **Parc a rédigé un guide à destination des communes**. Afin de limiter l'artificialisation des sols et préserver les paysages et milieux naturels, le Parc priorise le développement du bois énergie et du solaire en toiture.

[En savoir plus](#)

avec l'engagement des acteurs et du territoire pour la conservation de cette espèce. **La population jurassienne est aujourd'hui dans un état critique. Un engagement maximum sera nécessaire de la part de tous pour éviter sa disparition.**

[En savoir plus](#)

L'agenda

Conférence

Fait-il encore nuit dans le Haut-Jura ?

Par Nicolas Bessolaz, responsable du Bureau d'études RESTAURELANuit

Le vendredi 1er décembre à 19h

A la mairie de Saint-Laurent-en-Grandvaux

Restitution d'une étude sur la pollution lumineuse commandée par le Parc du Haut-Jura en partenariat avec le Parc du Doubs horloger et la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.



Exposition et Conférence Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté

Par Stéphane Kronenberger, historien spécialiste de l'histoire des migrations au laboratoire TELEMME

Le vendredi 24 novembre à 18h30

A la Médiathèque de La Pesse - Les Alvéoles

[Agenda du Parc](#)

[Retour en images](#)

Educ-tour dans le Parc naturel régional du Morvan

Les 5 et 6 octobre, une **délégation d'élus régionaux et de représentants des différents Parcs naturels régionaux de Bourgogne Franche-Comté se sont retrouvés dans le Morvan**. Au programme découverte des enjeux de ce territoire et des actions menées par le Parc : concertation citoyenne, eau et activités touristiques, diversification agricole et circuit court, patrimoine culturel, sylviculture... Des échanges précieux et inspirants qui réaffirment l'ADN des Parcs.



Discussion sur une parcelle en conversion en futaie irrégulière © PNRM



Remise des prix du challenge Covoiturage Arc jurassien © PNRHJ

Remise des prix du challenge Covoiturage Arc jurassien

Le « Challenge Covoiturage », événement phare du Dispositif [Covoiturage dans l'Arc jurassien](#), a eu lieu fin septembre. L'événement a connu un beau succès, avec près de **1 500 personnes issues de 120 entreprises de l'Arc jurassien qui ont covoituré**. [La remise des prix](#) aux équipages gagnants et aux entreprises récompensées s'est tenue le 13 novembre 2023 au Sentier. Face à sa réussite le programme a été renouvelé pour 3 ans.

Intérêt pour les cours d'eau de tête de bassin

Le vendredi 27 octobre et le jeudi 16 novembre, le Parc a reçu les étudiants de 1ère année du Master Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems (EMME) de Besançon. Au programme présentation du Parc et sa compétence [GEMAPI](#) puis visite des sites en projet de restauration (Choux et Les Crozets) ainsi que du chantier de restauration de La Pèle à Onoz. Une occasion pour les étudiants de se confronter aux dégradations de zones humides et petits cours d'eau de tête de bassin, d'analyser les causes et les conséquences de leur évolution et d'esquisser une/des trajectoire(s) de restauration écologique.



© PNRHJ/R.Bellier



**Parc naturel régional
du Haut-Jura**
29 Le Village
39310 Lajoux
03.84.34.12.30
www.parc-haut-jura.fr